

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 OCTOBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE JEUDI 17 OCTOBRE A DIX-NEUF HEURES AU 7 RUE DE POITIERS (75007 Paris)

Les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance (vingt-cinq présents).

Madame Jacqueline BIREE préside l'assemblée en sa qualité de présidente.

Madame Catherine Polle et Madame Christine CHARDARD sont appelées comme scrutateurs.

La secrétaire de séance désignée est Madame Hélène GOUT.

L'assemblée, pouvant valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Les justificatifs de la convocation ;
- La feuille de présence de l'assemblée dûment justifiée ;
- Le bilan arrêté au 31 août 2019 et le compte de résultat ;
- Le rapport de gestion du Trésorier ;
- Le rapport d'activité de la Présidente.

Puis, la Présidente déclare que les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des membres depuis la convocation de l'assemblée :

- Comptes annuels ;
- Rapport de gestion ;
- Projet de résolutions présentées par le conseil d'administration.

La Présidente indique :

Avoir reçu vingt-neuf formules de procuration ;

N'avoir été saisie d'aucun projet de résolutions émanant des membres.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et ses membres reconnaissent en tant que de besoin avoir usé des lois et règlements en vigueur.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée générale a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2019 ;
- Approbation des comptes du dit exercice ;
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice ;
- Ratification des décisions du Conseil d'administration sur les projets 2018-2019 ;
- Validation de la proposition des membres du Conseil d'administration ;
- Pouvoir pour formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport du conseil d'administration exposant l'activité de l'Association au cours de l'exercice écoulé, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Le Trésorier donne connaissance des résultats financiers de l'association et de son rapport.

Enfin, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité, du rapport de gestion ainsi que des comptes de l'exercice,

Approuve le bilan et les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés dans leur intégralité, lesquels se traduisent par un bénéfice de 2 002 euros (deux mille deux euros).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve le budget à l'équilibre pour l'exercice 2019-2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'administration approuve la nouvelle composition du Conseil d'administration :

Gaud Galtier Présidente d'Honneur

Anne Autier Présidente d'Honneur

Jacqueline Birée Présidente

Perrine Canavaggio Vice-Présidente

Joëlle Klotz Secrétaire Générale

Philippe Antony Trésorier

Membres :

Marie-Françoise Petit

Agnès Brault

Françoise Pouillet

Jean-Michel de Tarrazi

François Cadart

Représentante des étudiants : Yu Ching Lin

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original de ce présent procès-verbal ou d'un extrait certifié conforme à l'effet de procéder à toutes formalités légales requises.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente Jacqueline Birée



Le Secrétaire Hélène Gout



Le Scrutateur Catherine Polle



Le Scrutateur Christine Chardard

